



amahc

Association pour une Meilleure Autonomie des
personnes Handicapées psychiques dans la Cité

PROJET ASSOCIATIF 2016-2020



14/06/2016

Participation & Expertise

Ce document présente le projet associatif d'AMAHC pour la période 2016-2020. Il précise les fondamentaux de l'association et les axes principaux qui vont orienter son action et ses missions



amahc

Association pour une Meilleure Autonomie des
personnes Handicapées psychiques dans la Cité

Projet associatif 2016-2020

PARTICIPATION & EXPERTISE

Contenu

NOTRE METHODE D'ELABORATION	1
NOTRE HISTOIRE	1
NOTRE MISSION	3
NOS VALEURS	3
NOS AXES STRATEGIQUES	5
Axe 1 : Amplifier la participation	6
Comment s'appellent les usagers d'AMAHC ?.....	6
L'adhésion à AMAHC	6
Les instances de participation des personnes	6
Participation active des personnes	7
Observatoire de la participation.....	8
Bénévoles et administrateurs.....	8
Axe 2 : Développer notre expertise d'accompagnement	10
Inscrire nos approches dans une logique de parcours.....	10
Développer et diversifier nos partenariats.....	10
Confirmer notre expertise d'accompagnement.....	11
Accueillir : une fonction essentielle	11
Prouver l'efficacité / mesurer l'effet sur la qualité de vie	12
Accroître l'impact de notre action.....	12
Parrainer les Groupes d'Entraide Mutuelle	13
Axe 3 : Renforcer notre expertise de gestion d'établissement.....	14
Les outils de gestion financière.....	14
Les outils de la loi 2002-2	14
Projet social.....	15
La communication interne et externe	16
NOS RESSOURCES	18
Présentation des sites	18
Organigramme des services.....	18

NOTRE METHODE D'ELABORATION

La conception de ce projet associatif a fait l'objet d'un processus que l'association a délibérément voulu très participatif. Le conseil d'administration d'avril 2015 a missionné un comité de pilotage pour élaborer le projet associatif afin de le soumettre à l'assemblée générale de juin 2016.

Au total, ce sont 24 personnes accueillies ou accompagnées par AMAHC, 22 salarié-es et 9 administrateur-trices qui ont pleinement participé à ce processus et ont contribué à l'élaboration de ce document. Le comité de pilotage, après une première rencontre, la séance zéro qui a lancé pratiquement le processus en juin 2015, a tenu cinq séances de travail : septembre 2015, décembre 2015, mars 2016, avril 2016 et mai 2016. Le conseil d'établissement ainsi que le conseil d'administration ont été consultés en mai et juin 2016.

Cinq groupes de travail spécifiques ont mené des travaux entre décembre 2015 et avril 2016 afin d'alimenter les réflexions du comité de pilotage :

- Groupe 1 : Participation des usagers
- Groupe 2 : Parcours des usagers
- Groupe 3 : Qualité de l'action
- Groupe 4 : Projet social
- Groupe 5 (bureau et équipe de direction) : diagnostic territorial et stratégie



N.B. : tous les noms des usagers cités dans ce document ont été volontairement modifiés afin de préserver l'anonymat.

NOTRE HISTOIRE

L'association AMAHC est née le 1^{er} juillet 2014, de la fusion de deux associations : l'ASSAGA & FIRMAMENT. C'est la jonction de deux histoires ayant chacune **des origines et des valeurs très voisines**.

La fusion a été un choix stratégique des conseils d'administration des deux associations dans un contexte de fragilité de chacune d'elles de par leur taille et un contexte de regroupement des associations soutenu par les pouvoirs publics. Aucune des deux ne souhaitait être absorbée par une association de grande taille car nous étions l'une et l'autre attachées à une gouvernance, un management et des pratiques de proximité qui garantissent « l'humanité » de l'institution. L'opportunité du départ de la directrice de l'ASSAGA en février 2013 en a été le déclencheur.

Les associations ASSAGA et FIRMAMENT sont nées toutes deux dans les années 1980 dans un contexte **de révolution de la politique de santé mentale**. L'hôpital psychiatrique n'était plus le seul lieu de soins des personnes atteintes de troubles psychiques, les centres médico-psychologiques (CMP) se développaient sur tout le territoire ainsi que les hôpitaux de jour et les centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel (CATTP). Les patients n'étaient plus relégués systématiquement à l'hôpital. Ils étaient de plus en plus nombreux à vivre dans la cité en dehors des périodes de crise. Mais pour beaucoup, la durée des soins hospitaliers, les effets secondaires des médicaments, l'efficacité des thérapeutiques de l'époque, ne leur avaient pas permis de « se rétablir ». Elles restaient des personnes très vulnérables qui ne pouvaient pas être livrées à elles-mêmes dans la cité.

C'est ainsi que des professionnels de la santé mentale pour l'ASSAGA et des familles pour FIRMAMENT, très soucieux de l'avenir de ces personnes, se sont engagés pour qu'elles puissent sortir de l'hôpital avec la certitude de trouver dans la cité des lieux de soutien. Ces **militants** ont fait le pari qu'il était possible de réinsérer ces personnes dans la société et ont décidé de créer des lieux de convivialité, de rencontre pour

Militant

« Qui cherche par l'action à faire triompher ses idées, ses opinions; qui défend activement une cause, une personne »

Définition proposée par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, <http://www.cnrtl.fr/>

vers l'autonomie des personnes accueillies portées par les **militants de la première heure** sont devenues une évidence. Les deux associations ont évolué vers une reconnaissance officielle par le Département du Rhône, un financement pérenne de services agréés et une professionnalisation progressive qui a abouti après plus de 30 ans d'évolution à l'organigramme d'aujourd'hui. **On peut donc repérer trois étapes dans l'histoire des deux associations « mères » : le militantisme initial, la professionnalisation et l'institutionnalisation.**

Très tôt, l'ASSAGA a souhaité **diversifier les services proposés** (accueil, accompagnement et vacances adaptées). A l'avènement des GEM, l'ASSAGA a œuvré pour la création de GEMOTION qu'elle a parrainé. FIRMAMENT a d'abord privilégié l'accueil puis plus tardivement, la création d'un SAVS et le parrainage d'un GEM se sont imposés comme une évidence. C'est ainsi que l'offre d'accueil et d'accompagnement individuelle et collective d'AMAHC s'adapte le plus possible à la personnalité, aux besoins, aux souhaits et aux rythmes de chacun.

Le Conseil Général du Rhône a d'emblée considéré les SAVS comme de son ressort : personnes reconnues handicapées et orientées par la CDAPH. En revanche l'agrément de la Canille en 2004 et des Clubs en 2005 a été plus difficile à obtenir. Les personnes accueillies n'ont pas forcément une reconnaissance de handicap, elles ne sont pas orientées par la CDAPH et elles viennent « à la carte ». Le Conseil Général s'est interrogé sur la pertinence de son financement avec la représentation que ce service était plus social que médico-social. Actuellement, la Métropole ne se pose pas cette question car sa priorité est autant du côté de la cohésion sociale que de la compensation du handicap. Cela n'enlève pas la nécessité de continuer à militer

lutter contre l'isolement et l'inaction, pour permettre un mieux-être psychique et éviter les rechutes. Il s'agissait donc de permettre à des personnes fragilisées par des troubles psychiques de vivre dans la cité tout en étant « protégées ».

L'ASSAGA a vu le jour en 1983 grâce à un financement précaire avec des contrats aidés. Pour FIRMAMENT, ses actions ont été menées dès 1987 par des bénévoles puis par la mise à disposition par le Vinatier d'un infirmier psychiatrique. Le bénévolat initié par FIRMAMENT perdure aujourd'hui. Il a évolué et est davantage « contractualisé ».

Progressivement, les notions d'accompagnement professionnel et de possibles évolutions

- 1983 Création de « Logement Association Croix-Rousse »
- 1986 Changement de nom en ASSAGA
- 1988 Création du service vacances
- 1989 Création de FIRMAMENT à Berthelot
- 1990 Agrément du SAVS Croix-Rousse. Installation du siège ASSAGA rue Richan et de la Canille
- 1995 Ouverture du club d'activité à Berthelot et convention pour officialiser la Canille de manière expérimentale
- 1996 Obtention de l'agrément tourisme
- 2004 Agrément de la Canille et du Club par le Conseil Général du Rhône
- 2005 Financement de FIRMAMENT par le Conseil Général du Rhône et ouverture du Club d'activité de Vaise.
- 2006 Parrainages de GEMOTION et GEMINI
- 2007 Déménagement du Club d'activité de Berthelot à Voltaire. Agrément du SAVS Voltaire
- 2014 Fusion d'ASSAGA et de FIRMAMENT. AMAHC est créée

pour faire connaître et démontrer **l'utilité de l'accompagnement individuel et des accueils collectifs de jour ainsi que le bénéfice social et sanitaire que peuvent en tirer les personnes concernées pour un coût financier très modeste**. Ces services de proximité, dans une logique de territoire, doivent être développés pour répondre davantage aux besoins et aux souhaits des personnes fragilisées par des troubles psychiques.

Seul le service des vacances adaptées, bien qu'étant très professionnalisé, ne bénéficie d'aucun financement public.

Enfin, les deux GEM que nous parrainons, GEMINI et GEMOTION sont financés par l'ARS depuis l'origine en 2006.

Les militants de nos **deux associations ont eu une vision anticipatrice de la place de citoyen dans la société des personnes en situation de handicap d'origine psychique**. En effet, une valeur commune et une pratique semblable à propos de la participation et de la reconnaissance de la parole des usagers ont forgé une identité commune dans laquelle se reconnaît tout à fait AMAHC aujourd'hui.

AMAHC naît dans un nouveau contexte de la santé mentale : les soins ont fait des progrès décisifs, le concept de rétablissement traverse aussi bien le champ du soin que celui de l'accompagnement, les personnes concernées par des troubles psychiques s'organisent et ont des revendications très légitimes quant à leur « émancipation » et leur rôle de citoyen. Par ailleurs, les contraintes budgétaires sans précédents obligent à revoir les modalités de l'offre de services et à intensifier le travail en réseau. L'adhésion aux Couleurs de l'Accompagnement dès 2014 en est un témoignage.

Il est communément admis dorénavant que la bonne manière d'accompagner le parcours de vie d'une personne atteinte de troubles psychiques passe par des soins de qualité et un accompagnement social et/ou médico-social adapté. Si beaucoup de soignants reconnaissent aujourd'hui la pertinence, la qualité et le professionnalisme de services comme ceux d'AMAHC, nombreux sont encore ceux qui ignorent tout de ce type de services, de la qualité de cet accompagnement et du niveau de compétence des professionnels. Nous avons un rôle pédagogique important à jouer là dans un véritable enjeu de santé publique.

NOTRE MISSION

L'association a pour objet de permettre aux personnes adultes souffrant de troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique et en difficulté d'adaptation sociale de :

- prendre leur place dans leur environnement quotidien,
- être actrices de leur parcours de vie,
- exercer leur citoyenneté,
- maintenir et restaurer leurs liens sociaux.

NOS VALEURS

A AMAHC, nous considérons que les personnes souffrant de troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique sont citoyennes à part entière : elles doivent pouvoir jouir de leurs droits et exercer leurs responsabilités au même titre que tous.

Nous respectons chacun dans ses opinions et ses choix et nous luttons contre toute forme de discrimination : origine, âge, genre, religion, handicap, etc.

Association

« Action de former un groupement de personnes réunies dans un but déterminé, pour la défense d'un intérêt commun »

Définition proposée par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, <http://www.cnrtl.fr/>

Les missions de l'association AMAHC sont guidées par le principe de solidarité entre tous et la construction au quotidien d'un climat de confiance.

Plus particulièrement, les valeurs que nous défendons sont :

- la **liberté** : nous considérons que chacun-e doit être libre de ses choix de vie. Nous attachons donc une grande importance à l'expression des choix et des opinions, que nous respectons. Nous prenons en compte ces expressions dans notre travail auprès des personnes et auprès de nos collègues et confrères.

Humanité

« L'humanité est transversale entre usagers, entre professionnels et entre personnes accueillies et salariés. Elle passe par l'écoute, la bienveillance, le respect et le cœur ».

Delphine, professionnelle.

- la **proximité** : nous considérons que pour bien poursuivre nos missions nous devons être proches des personnes que nous accompagnons ou que nous accueillons. Nous ne cherchons pas la bonne distance, qui nous permettrait de protéger notre éthique de travail, au risque de nous éloigner, mais bien plutôt la **juste proximité** qui nous permet de tisser la relation avec l'autre, essentielle, tout en conservant notre posture professionnelle. Nous proposons également des services de **proximité**, s'inscrivant dans leurs quartiers (3^{ème}, 4^{ème} et 9^{ème} arrondissement) et, plus généralement dans la cité.

Temporalité

« Nous prenons en compte la temporalité propre de la personne. Nous nous adaptons constamment et acceptons les aléas de la maladie de la personne. Nous respectons l'autre et acceptons aussi, parfois, qu'elle aille moins bien ».

Sandrine, professionnelle.

Liberté

« Nous ne sommes pas jugés si nous ne venons pas régulièrement. Nous venons de notre plein gré ».

Paul, accompagné en SAVS et accueilli aux Clubs.

- l'**humanité** : notre relation à l'autre se fonde sur le principe d'humanité. Nous sommes empathiques et nous accordons une place très importante à la bienveillance dans nos savoir-faire et dans nos pratiques. Nous nous adaptons à la situation de chacun-e, avec une considération positive et nous cherchons à favoriser le développement personnel.

Proximité

« Ce que m'évoque AMAHC, c'est la proximité et l'engagement éthique dans ses activités ».

Loïc, chef de service chez un de nos partenaires.

- la **temporalité** : la relation entre professionnels et personnes accueillies et accompagnées s'inscrit dans une temporalité qui doit s'adapter au rythme de chacun. Nous n'adhérons pas aux logiques de court terme trop systématiques. Elles ne permettent pas de prendre le temps nécessaire à chaque usager pour mettre en œuvre le parcours de rétablissement auquel il aspire. Cependant, chaque professionnel et chaque usager ont le souci de valoriser, dans une perspective de transition lorsque c'est possible, les potentialités qui se font jour tout au long des services proposés.

NOS AXES STRATEGIQUES

D'un point de vue externe, l'environnement d'AMAHC est caractérisé par deux tendances fortes : d'un côté, les finances publiques sont extrêmement resserrées et ne laissent entrevoir aucune perspective très encourageante qui permettrait de répondre aux besoins encore importants des personnes handicapées psychiques. Les ouvertures de projets ou de places, se feront à la marge et principalement par des réaffectations de moyens. D'un autre côté, les associations sont dans un jeu de concurrence de plus en plus fort et soumises à une logique de regroupement que les financeurs encouragent¹.

D'un point de vue interne, AMAHC vient de réaliser sa fusion, dont le processus est quasiment abouti. La dernière phase, avec une évolution de l'organisation, est enclenchée pour mi-2016. AMAHC dispose de deux atouts majeurs : d'un côté, un professionnalisme et un militantisme expérimentés qui nous positionnent comme un acteur reconnu de nos pairs et de quelques acteurs des pouvoirs publics. De l'autre, une configuration organisationnelle souple qui se déploie sur des métiers « classiques » et sur d'autres que nous sommes peu à exercer (SACJ et SLVA) sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Nos travaux nous conduisent à présenter les trois axes stratégiques suivants qui fondent notre intervention pour les années à venir :

- Amplifier la **participation** au sein de notre association
- Développer notre **expertise d'accompagnement**
- Renforcer notre **expertise de gestion d'établissement**

Après sa validation, le projet associatif sera accompagné d'un plan d'actions qui déclinera, concrètement et dans le temps, les actions à mener pour atteindre ses objectifs.



¹ Voir à ce titre l'article cinq du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de la Métropole de Lyon

Axe 1 : Amplifier la participation

Comment s'appellent les usagers d'AMAHC ?

La loi 2002-2² consacre le terme d'usager comme dénominateur commun de toutes les personnes qui bénéficient et utilisent un service médico-social. C'est un terme que nous utilisons dans le cadre formel des dispositifs réglementaires de l'action médico-sociale mais nous préférons l'emploi de termes qui nous paraissent plus proches de nos valeurs et de la réalité de notre action.

Chaque service prendra le temps de trouver le terme qui lui paraît le plus adapté : par exemple, pour le SAVS, **personnes accompagnées**, pour le service loisirs et vacances accompagnés, **vacanciers**.

L'adhésion à AMAHC

Nous proposons à toutes les personnes accompagnées et accueillies d'adhérer volontairement à l'association. L'adhésion à AMAHC correspond à la volonté de s'impliquer et de participer activement à son projet. Pour les vacanciers, cette adhésion est toutefois obligatoire compte tenu du caractère non concurrentiel de l'activité du service loisirs et vacances accompagnés.

L'adhésion est ainsi distinguée de l'inscription aux activités (Clubs, Canille par exemple) dont la grille tarifaire est adaptée dans un principe d'équité sociale.

L'adhésion à AMAHC donne le statut de membre bénéficiaire et permet de prendre part à la vie associative :

- Participer à l'assemblée générale
- Pouvoir être élu au conseil des usagers et au conseil d'administration
- Bénéficier des séjours de loisirs et vacances accompagnés
- Etre informé de l'activité de l'association et participer aux événements qu'elle organise

Participer :

Prendre part, contribuer et bénéficier

*Nous entendons la signification de participer avec ces trois entrées que nous propose Joëlle Zask : « **prendre part** », tirée de l'étymologie latine « **partipare** », « **apporter une part** » et « **recevoir une part** ».*

In Participer, Joëlle Zask, Editions le bord de l'eau, 2011

Les instances de participation des personnes

Le conseil des usagers

Les personnes accompagnées, les personnes accueillies et les vacanciers, qui sont adhérents de l'association, élisent un **conseil des usagers**. Celui-ci est constitué de deux représentants par service : deux personnes accompagnées par le SAVS, deux vacanciers, deux personnes accueillies à la Canille et deux personnes accueillies au sein des Clubs. Ce conseil pourra être élargi dans le cas où l'association développerait de nouveaux services, en conservant ce principe de représentation.

Les membres de ce conseil ont, chacun, un droit de vote à l'assemblée générale de l'association.

² Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Ce conseil élit, parmi ses membres, deux personnes comme administrateurs au sein du conseil d'administration d'AMAHC avec voix délibératives³.

Les instances de participation réglementaires

Les groupes d'expressions collectives (Clubs) et le comité d'animation (la Canille)

Ces instances regroupent les personnes accueillies, les salariés, les administrateurs et les bénévoles et a pour objet de questionner et de faire des propositions concernant le fonctionnement du service et les activités proposées.

L'instance collective de parole

Au sein du SAVS, il s'agit d'un lieu d'information et de débat entre les différents acteurs (personnes accompagnées, salariés, bénévoles et administrateurs). Il permet d'associer les personnes au fonctionnement du SAVS.

Les instances de participation complémentaires

Le forum associatif

Il s'agit d'une rencontre entre usagers, professionnels, administrateurs et bénévoles dont l'objet est de favoriser des échanges sur des sujets généraux et de société, qui auront été choisis par le groupe.

Le comité de promotion

Le comité de promotion est composé de personnes issues des différents groupes composant l'association AMAHC (personnes accompagnées et accueillies, administrateurs, salariés, bénévoles) et a pour objet d'assurer la présentation de l'association à l'extérieur. Il peut intervenir au sein des Maisons des Usagers des hôpitaux psychiatriques, auprès de nos partenaires institutionnels ou dans d'autres lieux.

Participation active des personnes

AMAHC propose systématiquement, dans ses processus, la participation des personnes accompagnées et accueillies. Ainsi nous favorisons la participation des personnes dans l'élaboration des projets de service et dans les évaluations internes que nous sommes amenés à réaliser (dans le cadre de la loi 2002-2). De la même manière, nous considérons la participation des personnes à leur parcours au sein d'AMAHC comme essentielle. Afin d'assurer une participation effective des personnes, nous mettons en place des mesures d'accompagnement à cette participation, de manière individuelle et collective.

Les instances de participation réglementaires Loi 2002-2

Selon, le décret n° 2004-287 du 25 mars 2004, le Conseil à la Vie Sociale (CVS), est obligatoire lorsque l'établissement assure un hébergement, un accueil de jour continu ou une activité d'aide par le travail. Dans les autres cas, il peut être remplacé par un groupe d'expression ou toute autre forme de participation.

AMAHC fait le choix de ne pas avoir de CVS et de mettre en place les instances de participation telles que décrites ci-contre.

³ Le CA d'AMAHC est constitué ainsi :

- Deux membres usagers élus
- Un représentant des salariés élu spécialement
- Un représentant de l'UNAFAM
- Les trois directeurs des hôpitaux psychiatriques du Rhône
- 10 à 15 administrateurs désignés par l'assemblée générale
- Les membres d'honneur et bienfaiteurs

Observatoire de la participation

Nous considérons que la participation des personnes au sein d'AMAHC ne doit pas être un affichage qui permettrait simplement à l'association d'être dans l'air du temps et de respecter les termes réglementaires de la participation des usagers, tels que la loi 2002-2 nous indique de le faire. Nous voulons que cette participation soit réelle et porteuse de sens.

Afin d'en mesurer la réalité, nous mettons en place un **observatoire de la participation**. Cet observatoire, composé de membres issus des différents groupes constituant l'association (personnes accompagnées et accueillies, administrateurs, salariés, bénévoles) a deux principaux objectifs :

- Evaluer les mesures d'accompagnement à la participation des personnes
- Mesurer les effets de cette participation sur le fonctionnement de l'association



Bénévoles et administrateurs

La participation des bénévoles et administrateurs est fondatrice de notre histoire. Leur présence est une plus-value incontestable dans notre travail d'accompagnement.

C'est pourquoi nous avons la volonté de poursuivre ce travail en commun avec les bénévoles, en renforçant leur présence au sein de l'association. Pour ce faire, nous prenons en compte leur disponibilité, nous nous adaptons le plus possible et nous nous engageons à les soutenir dans leur action à nos côtés.

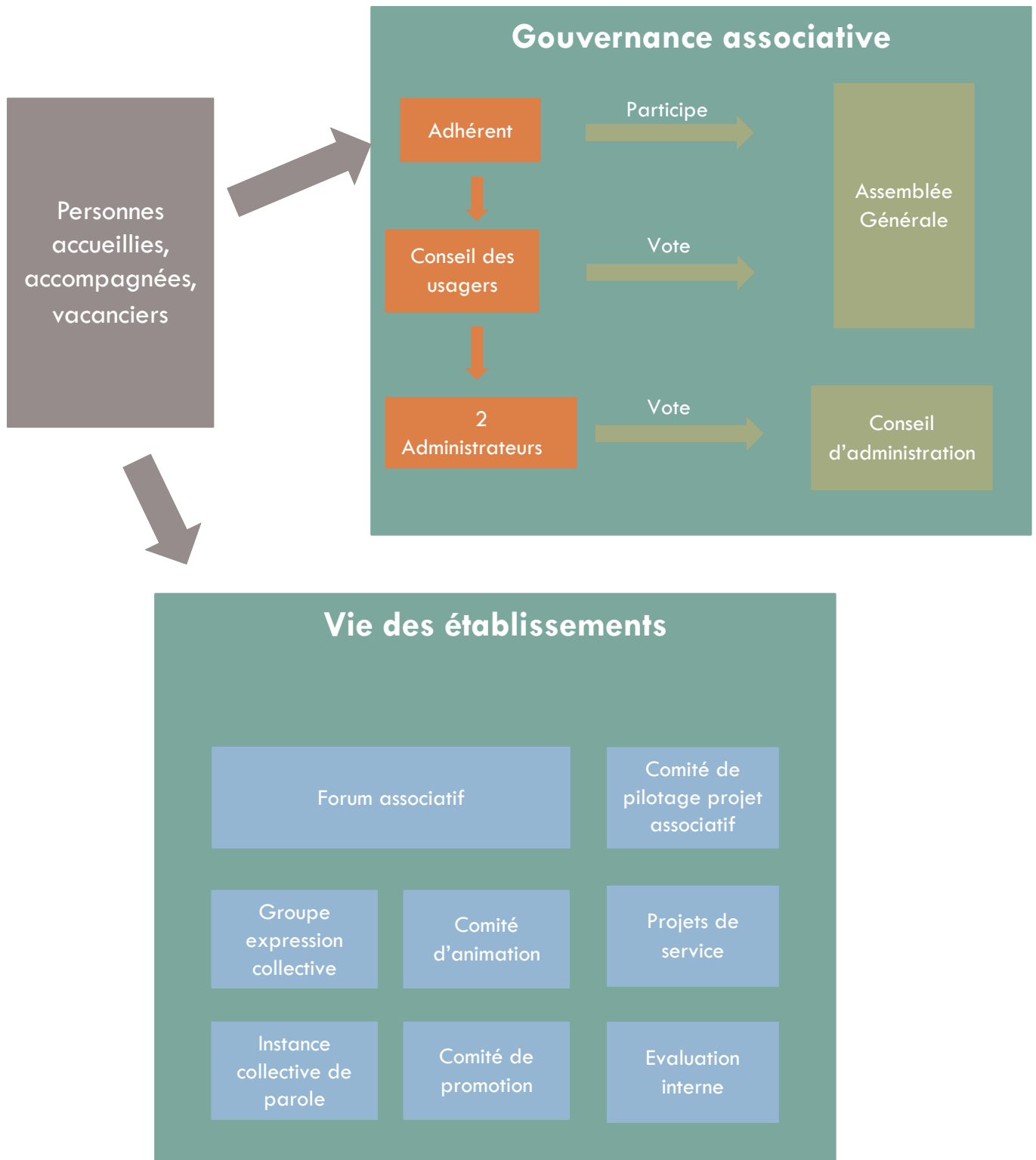
Les différentes modalités de participation des bénévoles peuvent se décliner ainsi :

- Participation aux activités et co-animation
- Contribution et appui aux tâches quotidiennes inhérentes aux services
- Apport d'une expertise technique
- Participation active aux instances de gouvernance

Une réflexion sera engagée quant à la participation des usagers qui souhaiteraient devenir bénévoles au sein de notre association.

Nous avons la volonté d'intégrer les bénévoles à la vie associative. Ils participent aux différents temps de réflexion collective (projet associatif, projets de service, évaluations internes...). Ils sont conviés à tous nos temps forts (assemblée générale, repas de fin d'année, repas à thème...).

La participation des personnes à AMAHC



Observatoire de la participation

Axe 2 : Développer notre expertise d'accompagnement

Sur la durée de ce projet associatif, AMAHC définit son espace d'intervention :

- au territoire de la Métropole de Lyon
- à son champ d'expertise actuel : accompagnement individuel, accueil collectif, accompagnement aux loisirs et vacances et appui aux groupes d'entraide mutuelle
- auprès d'adultes souffrant de troubles psychiques ou en situation de handicap psychique et en difficulté d'adaptation sociale

Inscrire nos approches dans une logique de parcours

Notre socle de valeurs nous conduit à avoir une approche d'accompagnement autour du projet de la personne dans son processus de réhabilitation. Notre action vise à appuyer et à guider la personne dans

le parcours qu'elle s'est choisi. Pour nous, accompagner, c'est être avec la personne et cheminer à ses côtés. Nous progressons avec elle, de manière temporaire et discontinue. La rencontre avec AMAHC s'envisage avec un avant, un pendant et un après. En effet, notre présence auprès de la personne n'est pas exclusive : l'accompagnement se déroule dans l'environnement que la personne a choisi et qui met en jeu d'autres acteurs, qu'ils soient des institutions sanitaires, médico-sociales ou sociales (Loisirs et culture, logement, insertion professionnelle, etc.).



Développer et diversifier nos partenariats

La relation avec un large panel de partenaires est essentielle dans le travail que nous effectuons dans cette logique de parcours. Le partenariat avec nos confrères doit donc se poursuivre et se développer pour diversifier le champ des possibles pour les professionnels comme pour les usagers.

Les deux points suivants nous paraissent prioritaires :

- AMAHC doit se faire mieux connaître et développer la visibilité de son action et des services qu'elle propose
- Une coordination opérationnelle avec nos partenaires doit être consolidée pour permettre un meilleur travail dans l'accompagnement des personnes, au bénéfice de leur parcours

Le partenariat

« Pour avoir déjà eu l'occasion de partager plusieurs situations avec vous, je peux vous affirmer qu'il n'est pas commun de voir non seulement un tel investissement dans les prises en charge, mais également dans le travail partenarial ».

Léa, mandataire judiciaire, à propos d'AMAHC

Dans ce cadre, notre action au sein des Couleurs de l'Accompagnement se développe et permettra de contribuer favorablement à la recherche de réponses pour tous (« zéro sans solutions⁴ ») pour les personnes en situation de handicap psychique.

La participation d'AMAHC aux autres réseaux de la santé mentale, comme la Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions, le réseau Santé Mentale France, se poursuit, ainsi qu'au sein du CNLTA, réseau d'acteurs des loisirs et vacances adaptés.

Confirmer notre expertise d'accompagnement

Pour permettre une meilleure fluidité des parcours, notre posture professionnelle au quotidien s'apparente à celle du « passeur ». Nous soutenons le passage vers d'autres lieux, d'autres rencontres et d'autres expériences qui permettent aux personnes de mieux s'inscrire dans la cité.

Nous sommes attentifs à la personne et nous cherchons toujours à « prendre soin⁵ ». Cette bienveillance permet de tisser un lien de confiance, socle de toute démarche d'accompagnement.

Nous « veillons » au mieux-être de la personne, dans sa globalité.

« Passeur », « Veilleur »... Ces postures révèlent l'attention particulière portée à chacun, avec un regard qui dépasse le seul champ de notre intervention.

Effet / impact

« Il faut maintenir Vaise et Voltaire ouverts, sinon je retourne en clinique à vie »

Serge, accueilli dans les clubs

Pour nous, le parcours de rétablissement correspond à la capacité à décider, à pouvoir exercer son libre arbitre et à expérimenter son pouvoir d'agir. Pour le permettre, nous sommes convaincus qu'il faut autoriser le questionnement, favoriser la prise d'initiative, soutenir la prise de risque et encourager la prise de responsabilité. Chacun, usagers, professionnels, administrateurs et bénévoles, doit se retrouver dans cette définition.

La pluridisciplinarité des salariés (diversité des parcours de formation) et la complémentarité bénévoles/professionnels, historiques au sein de l'association, sont des plus-values reconnues que nous voulons maintenir dans les différentes équipes.

Accueillir : une fonction essentielle

L'accueil est le premier contact avec l'association : il est essentiel et favorise un climat de confiance bénéfique. Un accueil de qualité s'impose, auprès de tous. Il se déroule dans un cadre convivial, nécessite une écoute, de la bienveillance et de la disponibilité. Que ce soit au téléphone ou pour l'accueil physique, nous devons être compréhensifs avec chacun, attentifs aux diverses demandes et situations rencontrées.

⁴ Rapport « Zéro sans solution » : Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches, Denis PIVETEAU, 10 juin 2014

⁵ La notion de « prendre soin » que nous défendons à AMAHC ne s'entend pas dans l'acception sanitaire *stricto sensu* mais plutôt dans l'éthique de « care ». Voir à ce titre, la lecture que fait Pascale Molinier de la proposition paradigmatique de Joan Tronto : « Le care est une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre « monde », de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie. ».

In. *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Joan Tronto, La Découverte 2009

Cf. *Le travail du care*, Pascale Molinier, La Dispute, 2013

D'un point de vue plus formel, nous mettons en place des procédures d'accueil spécifiques et réglementaires à chaque service pour les usagers. Pour les professionnels et les bénévoles, un accueil personnalisé est organisé pour une première arrivée dans l'association, ou lors d'un retour après un congé de longue durée⁶.

Prouver l'efficacité / mesurer l'effet sur la qualité de vie

Nous sommes convaincus de la pertinence de nos différents services pour le public. Aujourd'hui, nous nous référons à nos propres écrits (projets de service, rapports d'activité, évaluations internes), aux témoignages des usagers et au retour de nos partenaires.

Afin de rendre plus tangible l'efficacité de notre action, nous prévoyons de construire un référentiel qui permettra de mesurer les effets réels auprès des usagers.

Effet / impact

« Cela fait sept ans que je ne suis pas ré-hospitalisé. J'ai appris à connaître ma maladie, à l'apprivoiser, je suis devenu un combattant. Je ne la domine pas totalement mais je parviens à maîtriser certaines choses »

Olivier, accueilli dans les clubs

Accroître l'impact de notre action

Les mouvements de désinstitutionnalisation, inscrits au cœur du projet de la réforme de la psychiatrie, ont montré jusqu'à aujourd'hui toute la pertinence des services d'accompagnement. Tout d'abord, la conjugaison des soins psychiatriques et de l'accompagnement médico-social a permis de mieux aider les personnes à se soigner puis à se réinsérer dans la société.

Les besoins des personnes en situation de handicap psychique ou avec des troubles psychiques sur le territoire de la Métropole dépassent largement les capacités des services existants⁷. Nous estimons très importante la nécessité d'augmenter les capacités en accompagnement individuel (SAVS) et en accueil collectif de jour. Par ailleurs, les écarts de coûts entre une journée d'accompagnement médico-social et une journée d'hospitalisation psychiatrique⁸ permettent d'améliorer grandement l'efficacité économique de la prise en charge des personnes souffrant de maladies psychiques. AMAHC s'emploie donc à plaider auprès des pouvoirs publics la mobilisation des ressources nécessaires.



⁶ Voir Axe 3

⁷ Voir à ce titre : le livre blanc de la coordination 69 soins psychiques et réinsertions de 2012 ainsi que les recommandations adressées à la Métropole de Lyon dans le cadre du projet métropolitain des solidarités par ce même réseau ainsi que par le Collectif Handicap 69 et les Couleurs de l'Accompagnement en 2016.

⁸ Une étude interne AMAHC de 2016 montre que le coût journalier moyen d'un accueil collectif de jour est six fois moindre que celui d'une journée d'hospitalisation psychiatrique (40 fois moindre si nous considérons la file active). Et il est 30 fois inférieur pour le SAVS.

Afin d'accroître les possibilités d'accompagnement et en prenant en compte la réalité des contraintes des finances publiques, nous nous fixons comme objectifs principaux de développement :

- Elargir la palette d'accompagnement dans la mission du SAVS (préparation à l'accompagnement, sortie d'accompagnement) par l'augmentation du nombre de places
- Renforcer nos ressources humaines des équipes pour le fonctionnement des clubs Vaise et Voltaire
- Ouvrir de nouveaux sites d'accueil collectif de jour sur le territoire de la Métropole
- Consolider le modèle du Service Loisirs et Vacances Accompagnés pour permettre son développement



Parrainer les Groupes d'Entraide Mutuelle

L'accompagnement des GEM, en tant que parrain, fait partie intégrante des missions d'AMAHC.

Nous nous mettons à disposition des GEM pour les accompagner dans leur construction et leur développement. Nous sommes attentifs à la dynamique des GEM dans le développement de leur autonomie et à leurs besoins d'accompagnement. Notre partenariat doit donc s'adapter régulièrement. Nous sommes également vigilants à suivre l'évolution de son cadre réglementaire⁹.

Nous travaillons à la pérennité des GEM, nous soutenons leur inscription dans le réseau d'acteurs de la Santé Mentale et au-delà et les appuyons pour leur permettre de trouver les ressources nécessaires à leur bon fonctionnement.

⁹ Un nouveau cahier des charges a été publié par décret en mai 2016. Il apporte notamment des modifications au rôle de parrain.

Axe 3 : Renforcer notre expertise de gestion d'établissement

Nous sommes convaincus que l'expertise de gestion d'établissement, au sens de la loi 2002-2, couplée à l'expertise de gestion financière sont des qualités indispensables pour assurer notre crédibilité auprès de nos partenaires et pour peser sur les décisions des pouvoirs publics au bénéfice des personnes en situation de handicap psychique.

Les outils de gestion financière

A AMAHC, nous plaçons le renforcement de notre expertise de gestion comme une ambition importante. La rigueur de gestion sert plusieurs objectifs déterminants :

- Rendre des comptes justes à nos financeurs, en toute transparence. Nous sommes conscients des réalités économiques pesant sur les pouvoirs publics et nous agissons en responsables de la meilleure utilisation de l'argent public
- Assurer un traitement juste et équitable des rémunérations des salariés de l'association
- Optimiser l'utilisation des ressources disponibles en réduisant les coûts de fonctionnement lorsque c'est possible et en ajustant les équilibres budgétaires régulièrement au service de l'activité pour les personnes accueillies et accompagnées

Les outils de la loi 2002-2

Les outils de la loi 2002-2 sont utilisés dans nos services médico-sociaux de manière rigoureuse et au service des usagers. Nous les maîtrisons, les utilisons à bon escient durant tout le parcours de la personne au sein de l'association. Nous nous assurons de leur compréhension auprès de chacun. Le consentement et l'adhésion de la personne accueillie ou accompagnée priment dans nos missions quotidiennes et vont de pair avec la construction d'un lien de confiance.

Nous assurons une veille efficace quant à l'évolution du cadre législatif qui régit notre secteur et nous sommes attentifs à l'évolution des politiques publiques.

Les évaluations

Les évaluations internes et externes sont obligatoires dans tout établissement médico-social. Ces évaluations sont synonymes d'amélioration, d'évolution et de changement. Elles viennent valider la cohérence de notre travail en lien avec les besoins des usagers. Elles permettent de revisiter et de questionner nos pratiques du quotidien avec pertinence. Nous mettons en œuvre des évaluations dynamiques et participatives, en lien avec les valeurs de notre projet associatif.

La satisfaction

La satisfaction quant au service rendu est au cœur de nos préoccupations professionnelles. L'offre de service doit régulièrement être évaluée et réajustée. Nos outils permettent d'interroger le niveau de satisfaction par les diverses instances présentées précédemment et des enquêtes de satisfaction régulières¹⁰.

Les sept outils réglementaires de la Loi 2002-2

1. livret d'accueil
 2. charte des droits et libertés de la personne accueillie
 3. contrat de séjour ou document individuel de prise en charge / ou projet individualisé d'accueil et d'accompagnement
 4. règlement de fonctionnement de l'établissement
 5. projet d'établissement ou de service
 6. conseil de vie sociale ou autre forme de participation des usagers
 7. recours à la personne qualifiée
-

¹⁰ Voir Axe 2, Prouver l'efficacité et mesurer l'effet sur la qualité de vie

Projet social

La qualité de notre action auprès des personnes que nous accueillons et accompagnons est portée par les femmes et les hommes qui collaborent au sein de l'association : professionnels en premier lieu, mais aussi administrateurs, bénévoles et stagiaires. Nos compétences et nos capacités, individuelles et collectives, sont notre richesse.

Notre projet social incarne, au quotidien, les valeurs de l'association.

Politique de management

Notre politique de management est fondée sur les principes suivants :

- Egalité : nous considérons l'égalité de traitement comme principe fondamental et œuvrons à rechercher une justice sociale
- Clarté et transparence : nous nous efforçons à tenir un discours clair, nous nous employons à établir des règles lisibles pour tous et nous argumentons nos choix
- Responsabilité : nous considérons que chacun doit investir pleinement ses responsabilités, pouvoir faire preuve d'autonomie et participer activement à la vie de l'association, dans le cadre des missions qui lui sont confiées
- Subsidiarité : nous sommes convaincus qu'un meilleur fonctionnement est atteint lorsque les décisions sont prises au plus près du terrain
- Protection : nous faisons en sorte de donner les moyens matériels aux salariés pour l'exécution de leurs missions et nous nous assurons de mettre en œuvre toutes les actions utiles pour garantir la protection de la santé en veillant à la sécurité et à l'hygiène des locaux

Politique de solidarité

Nous sommes soucieux des situations de chacun et sommes à l'écoute des besoins individuels afin de les prendre en compte le plus possible dans notre organisation. Avec l'accord de la personne, nous restons en contact avec elle, lorsqu'une absence se prolonge.

Nous souhaitons mettre en place un accompagnement et des modalités spécifiques qui visent à prendre en compte des particularités telles que l'avancée en âge ou la situation de handicap. Ainsi, nous cherchons à adapter le poste de travail de la personne pour lui permettre d'assurer ses missions au sein de l'association.

Politique d'accueil

Nous mettons en place un accueil au sein de l'association pour chaque nouvel arrivant ou pour tout retour après une période d'absence longue. Il vise à renforcer la convivialité, à présenter l'association et les différentes personnes qui la composent afin d'instaurer un climat de confiance et indiquer que chacun a pleinement sa place. Nous organisons des moments de découverte pour permettre de connaître les autres services. Une pochette d'accueil, contenant l'ensemble des documents réglementaires (Règlement Intérieur, documents administratifs) et un livret d'accueil présentant l'association, est délivrée à l'arrivée de la personne.



AMAHC accueille au sein de ses services des stagiaires de formations diverses. Elle est reconnue comme site qualifiant auprès de centres de formation lyonnais (ARFRIPS, Collège Coopératif Rhône-Alpes, Rockefeller...). Un accompagnement de qualité est proposé à chaque stagiaire avec un engagement certain de la part des équipes.

Cette politique d'accueil doit perdurer pour favoriser de multiples « ouvertures », permettre des rencontres singulières et des enrichissements mutuels certains. Nous devons rester au cœur de l'évolution des formations du champ du social et plus largement.

Ponctuellement nous pouvons être sollicités pour présenter nos services, nos missions, nos pratiques professionnelles. Nous témoignons ainsi de notre expertise en matière d'accompagnement.

Politique de formation

AMAHC accompagne les projets de formation individuels dans le cadre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) visant l'adéquation entre les souhaits des salariés et les besoins du service et de la structure. Nous réalisons les entretiens professionnels, sur une base annuelle.

Nous favorisons la tenue de formations collectives sur des thèmes communs permettant la mise à niveau ou le développement des compétences tout en renforçant les liens entre les salariés.

Nous assurons une veille et diffusons l'information concernant les offres de formations ou les colloques.

Nous envisageons de mutualiser, dans le cadre des Couleurs de l'Accompagnement, l'organisation de formations et de stages.



La communication interne et externe

Communication interne

Une commission communication est instituée, composée de salariés, administrateurs, usagers et bénévoles, avec l'appui de stagiaires en communication. Nous souhaitons travailler collectivement afin de permettre une meilleure connaissance de tous les services à l'ensemble des « participants » pour :

- Favoriser l'expression de nos valeurs communes, donner un sens collectif à notre action,
- Développer la transversalité entre les services d'AMAHC,
- Soutenir la cohésion entre les salariés, favoriser les échanges de connaissances, d'expériences

Une communication interne performante permet de mieux décloisonner les services. Une meilleure fluidité de l'information est au service de chacun. Il est important aussi de faire connaître l'ensemble des services aux usagers (nouveaux et actuels).

Des équipements informatiques performants et reliant tous les services sont développés : réseau interne, accès à distance, ordinateurs portables et téléphones mobiles.

Communication externe

Pouvoir honorer ce que nous annonçons sur nos plaquettes, notre catalogue, c'est respecter nos engagements. Nous mettons en œuvre concrètement « la bonne image » que nous donnons à l'extérieur. Nous voulons transmettre et valoriser nos savoir-faire au nom d'AMAHC.

Nous assurons une diffusion large et régulière de nos plaquettes et catalogues au sein des CMP, hôpitaux, cliniques, auprès des médecins psychiatres libéraux, médecins généralistes, patients ainsi qu'au sein de diverses associations départementales, régionales et nationales. Nous sommes à l'initiative et très engagés dans la campagne de déstigmatisation « Et Alors ! », qui se poursuit.

Nous mettons en place le site internet AMAHC et de celui du service loisirs et vacances adaptés. Nous constituons un comité de promotion¹¹ qui a la charge de construire des outils communs pour présenter l'ensemble des services de l'association à l'extérieur.

D'un point de vue institutionnel, nous nous appuyons sur nos interlocuteurs, qui ont une bonne connaissance de notre association, pour accroître notre notoriété auprès des décideurs publics.

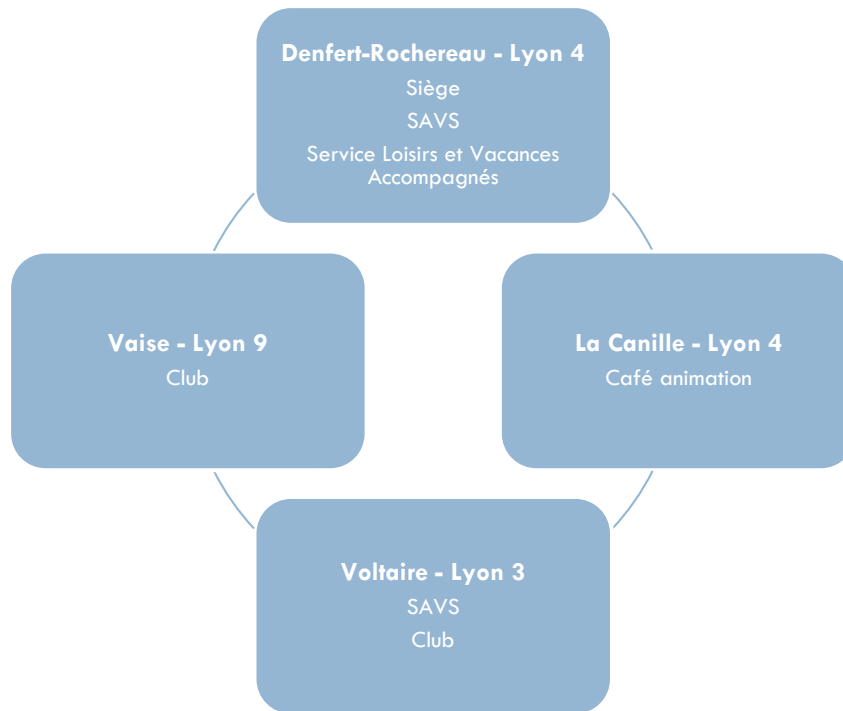


¹¹ Voir axe 1

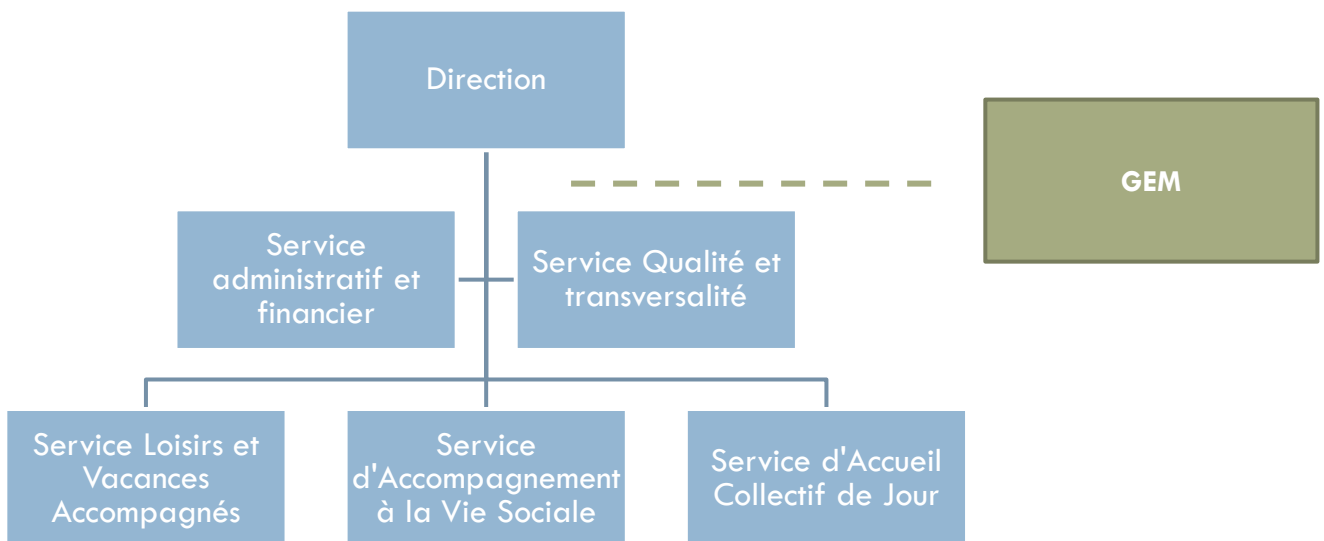
NOS RESSOURCES

A la date de rédaction de ce projet associatif¹², AMAHC emploie 41 salarié-es permanent-es représentant 30 ETP (Equivalent Temps Plein) et une centaine de personnes en Contrat d'Engagement Educatif (dans le cadre des séjours de vacances), pour un total de 41 ETP. 21 administrateurs et 13 Bénévoles contribuent avec engagement à nos actions. Le budget annuel est de 2.7 M€

Présentation des sites



Organigramme des services



¹² La rédaction a été finalisée pour être présentée aux instances en mai 2016.



Siège Social

28 rue Denfert-Rochereau – 69004 Lyon

☎ 04 72 10 90 70

N° SIRENE : 342 092 822

Présidente : Marie-Christine Pillon

Directeur : Philippe Chaize

Les services médico-sociaux d'AMAHC sont financés par :



AMAHC est agréé par :

